

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*Date de Convocation : 14/06/2024  
\*Date d’Affichage : 14/06/2024  
\*Conseillers en exercice : 23  
\*PRÉSENTS : 13  
\*VOTANTS : 17

L’an deux mille vingt-quatre, le 20 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

**Étaient présents** : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE  
Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Dominique REVEILLERE, Madame Nadine DAGUENET,

Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Claude COLLINEAU, Monsieur Fodié DIARRA

**Étaient absents excusés** :

Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE,

Monsieur Michel PLAIGNAUD pouvoir à Monsieur Hervé BERTRAND

Madame Murielle FANOUILLE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP

Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Thierry LACOUR, Madame Sophie Rima GHADBAN Monsieur Olivier SCARSETTO,

Monsieur Fabien BOSC, Madame Emilie POUJOL.

Monsieur Jean Bernard LASMARRIGUES Glénat a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL N° 11: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT  
CONCERNANT LES TRAVAUX DE GEOTHERMIE SUR LES PROJETS  
DE L’ANCIENNE MAIRIE ET DES ANCIENNES ECURIES (modification  
délibération N°8 du 23/05/2024)**

Vu l’article L. 1111-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu articles L. 2331-4 et L. 2331-6 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil Départemental subventionne dans le cadre de la construction, réhabilitation, rénovation d’équipements publics et acquisitions d’équipements liés aux travaux (projet multi- site possible dans le cadre de dépenses globales pour des travaux de même nature (ex : rénovation énergétique de l’ensemble des bâtiments publics de la collectivité) à hauteur de 25 %.

Considérant la délibération N°8 du 23/05/2024,

Considérant que la Commission des finances du jeudi 13 juin 2024 a émis un avis favorable à l’unanimité,

Considérant les projets de rénovation du mode de chauffage pour l’ancienne Mairie et les Anciennes Ecuries (installation de géothermie sur sondes verticales dans le cadre de la réhabilitation de l’Ancienne Mairie. L’installation est pré dimensionnée avec une pompe à chaleur de 22 kW destinée au chauffage, et une sonde de 200 ml positionnées sous l’extension. Installation de géothermie sur sondes verticales dans le cadre de la réhabilitation des Anciennes Ecuries. L’installation est pré dimensionnée avec une pompe à chaleur réversible pour la production de chaleur (32 kW) et de froid (40 kW) et quatre sondes géothermiques de 140 ml)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Margency à l’unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil départemental liés à ces travaux, selon le plan de financement ci-joint ,

PLAN DE FINANCEMENT

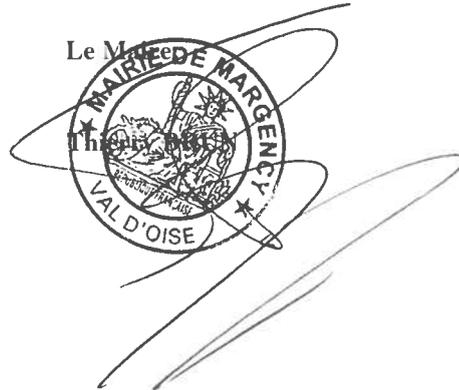
ANCIENNE MAIRIE + ANCIENNES ECURIES	SIGEIF (ADEME) + REGION 55 %	DEPARTEMENT 25 %	COMMUNE HT
POMPES A CHALEUR 193305 € HT (87116 E +106189 €)	106 317,75 €	48 326,25 €	38 661,00 €
SONDES 121 285 € HT (31725 € +89560 €)	66 706,75 €	30 321,25 €	24 257,00 €
QUALICONSULT (Mission Contrôle technique)3 666,68 € HT (1833,34 € + 1833,34 €)	2 016,67 €	916,67 €	733,34 €
INDIGGO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage) 32 422,46€ HT (16189,68 € +16232,78 €)	17 832,35 €	8 105,61 €	8 484,50 €
<b>TOTAL 350 679,14 HT</b>	<b>192 873,52 €</b>	<b>87 669,78 €</b>	<b>72 135,84 €</b>

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

Fait à Margency, le 06/06/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.



Accusé de réception en préfecture  
095-219503695-20240621-DEL1120062024-DE  
Date de télétransmission : 21/06/2024  
Date de réception préfecture : 21/06/2024